

Procès-Verbal et compte-rendu de la Séance du 12 mars 2026
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de REVEL

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqués en date du 03 mars 2026, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Revel, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente dudit Conseil.

Étaient présents

Coralie BOURDELAIN, Sandrine GAYET, Patrick HERVE, Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE, Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT, Cathy PELOSO, Stéphane BEC

Était absent

Nicolle ANGELIER

Avait donné pouvoir

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au Président et Vice-Président : aucune affaire traitée par délégation depuis la dernière séance du Conseil d'Administration

Délibérations

Approbation du PV des réunions du CA du 14 avril 2025 et du 08 décembre 2025.

Délibération n°1

OBJET : Approbation du compte financier unique de l'année 2025

En raison de difficultés informatiques de la DGFIP, les éléments n'ont pas été communiqués à la mairie ; le CFU n'a pas été présenté, n'a donc pas été voté.

Délibération n°2

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025

Sandrine GAYET expose qu'il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de résultat des crédits de l'exercice 2025. Elle présente le résultat de l'exercice 2025 ainsi que le résultat des exercices antérieurs soit un résultat à affecter de 7735.20€ à la section de fonctionnement de l'exercice 2026..

Adopté à l'unanimité

Délibération n°3 :

OBJET : Vote du budget Primitif du CCAS 2026

Sandrine GAYET présente le projet de budget primitif 2026 du CCAS, un échange a lieu en les administrateurs.

Pas de commentaires des présents.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 18h50.

A Revel, le 13 mars 2026

La Vice-présidente du CCAS

Le secrétaire de séance

Sandrine GAYET

Patrick HERVÉ

Compte-rendu

Compte -rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 2026

Convocation du 03 mars 2026

Présents : Coralie BOURDELAIN, Sandrine GAYET, Patrick HERVE, Cathy PELOSO, Caroline DRIOL

Hélène BOUSSANT, Stéphane BEC, Geneviève COURSIMAULT, Amandine DELATOUCHE

Absente : Nicolle ANGELIER.

Quorum respecté, ouverture de la séance 18h35.

Secrétaire de séance : Patrick HERVE

Approbation du PV des réunions du CA du 14 avril 2025 et du 08 décembre 2025

ORDRE DU JOUR :

1.Approbation du compte financier unique de l'année 2025 :

En raison de difficultés informatique de la DGFIP, les éléments n'ont pas été communiqués à la mairie ; le CFU n'a pas été présenté , n'a donc pas été voté.

2.Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 :

Sandrine GAYET expose qu'il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de résultat des crédits de l'exercice 2025. Elle présente le résultat de l'exercice 2025 ainsi que le résultat des exercices antérieurs soit un résultat à affecter de 7735.20€ à la section de fonctionnement de l'exercice 2026.

Modalité de vote : voté à l'UNANIMITE

3. Vote du budget Primitif du CCAS 2026 :

Sandrine GAYET présente le projet de budget primitif 2026 du CCAS , un échange a lieu en les administrateurs.

Pas de commentaires des présents.

Modalité de vote : Voté à l'unanimité

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examinés, il est procédé à la clôture de la séance à 18h50.